

Mimizan le 28 novembre 2023

## Attis 2, l'actionnaire majoritaire de Gascogne depuis la réorganisation du groupe conduite en 2014, se renforce à son capital

Gascogne a été informée par Attis 2 ce jour, de la conclusion d'un protocole d'accord en vue de l'acquisition hors marché auprès de la société Electricité et Eaux de Madagascar (EEM) d'un bloc de 10,07 % du capital de la société Gascogne (« Gascogne ») représentant 216.642 actions au porteur et 2.232.087 actions nominatives (le « Bloc »).

Attis 2, dont il est rappelé que son actionnariat se compose<sup>i</sup> de Biolandes Technologies, du groupe Crédit Agricole, au travers des entités gérés par Idia Capital Investissement et de Crédit Mutuel Equity SCR, détient 17.169.229 actions Gascogne représentant 34.338.458 droits de vote, soit 70,60% du capital et 77,52% des droits de vote et détiendra ainsi à l'issue du règlement livraison devant intervenir dans les deux jours ouvrés suivant l'acquisition du Bloc et au plus tard le 20 décembre 2023, 19.617.958 actions Gascogne représentant 80,67% du capital et 86,90% des droits de vote de Gascogne<sup>ii</sup>.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'Attis 2 de conforter son niveau de participation au capital de Gascogne. Il est rappelé qu'en cas de conversion des 4.821.137 ORAN 1 et 2 émises par Gascogne, la participation directe de la société Biolandes Technologies au capital de Gascogne serait portée à 17,39% du capital et 10,37% des droits de vote de cette dernière et que la société Biolandes Technologies s'est engagée à ne pas initier d'offre publique de retrait dans les douze mois qui suivront le remboursement ou la conversion des Oran 1 et 2 en actions nouvelles Gascogne<sup>iii</sup>. En cas de conversion des ORAN 1 et 2 la participation d'Attis 2 dans Gascogne, après acquisition du Bloc, serait quant à elle ramenée à 66,63% du capital et 77,49 % des droits de vote.

Cet investissement de neuf millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent seize euros (9.794.916€) soit quatre euro (4€) par action n'est sujet à aucune condition.

### **Responsable de l'information financière**

Julien Ellie – Directeur Administratif & Financier Tél : +33 5 58 09 90 17

### **A propos du groupe Gascogne :**

Acteur majeur de la filière bois en France, le groupe Gascogne est présent à tous les stades de la valorisation de la ressource forestière. Ancré au cœur de la forêt des Landes de Gascogne, il est l'un des principaux spécialistes de la transformation du Pin Maritime avec la particularité d'une intégration complète sur l'ensemble de la chaîne bois-papier-transformation. Ainsi, Gascogne s'appuie sur 4 activités complémentaires (Bois, Papier, Sacs et Flexible) pour se développer sur des marchés où ses savoir-faire le positionnent parmi les plus reconnus dans ses spécialités, comme le papier kraft naturel frictionné, les sacs d'alimentation humaine et animale, les complexes d'isolation bâtiment, les carrelets de menuiserie... pour ne citer qu'eux.

ISIN : FR0000124414 / Reuters : GASP.PA / Bloomberg : BI FP / FTSE : 460

<sup>i</sup> Cf. Communiqué publié par Gascogne le 22 mars 2023

<sup>ii</sup> Sur la base de 24.320.052 actions et 44.305.705 droits de vote tel que publiés par Gascogne le 6 novembre 2023 déduction faite des actions d'autocontrôle 44.265.499

<sup>iii</sup> Cf. D&I n° 223C0295 du 13 février 2023